



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Remise de 2 777 526 actions FDJ
complémentaires aux actionnaires
particuliers ayant conservé leurs titres
depuis l'introduction en bourse**

Paris, le 25/05/2021
N°1038

Conformément à l'engagement pris par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, l'État a attribué aujourd'hui 2 777 526 actions gratuites aux actionnaires particuliers de l'entreprise ayant conservé leurs titres dix-huit mois, à raison d'une action attribuée pour dix actions détenues jusqu'au 24 mai 2021 inclus.

Ce sont ainsi 27,8 millions d'actions FDJ souscrites par des particuliers lors de l'introduction en bourse et conservées depuis qui ont bénéficié de cette attribution.

Lors de l'introduction en bourse de FDJ, le ministre a souhaité non seulement inciter les particuliers à soutenir une entreprise qui fait partie de leur quotidien mais également récompenser les actionnaires particuliers, qui maintiennent ce soutien sur un temps long.

En attirant près d'un demi-million de souscripteurs individuels, la privatisation de FDJ a constitué une étape décisive dans le retour des particuliers vers la Bourse. Ce retour des investisseurs individuels était l'une des ambitions clé de la loi Pacte, au travers de plusieurs mesures : la modernisation des produits PEA et PEA-PME, la simplification de l'épargne retraite avec le lancement du PER, ainsi que l'attractivité accrue et le renforcement de l'épargne salariale via le PER notamment. Cet objectif est aujourd'hui atteint avec, depuis 2020, l'arrivée de 480 000 nouveaux investisseurs et le très fort développement des comptes titres, dont le nombre a dépassé les 5 millions au second semestre 2020 pour la première fois depuis 2014.

A l'issue de cette opération d'attribution d'actions complémentaires FDJ, l'État, qui possédait 41 852 014 actions de la société, pour près de 22% du capital et 30% des droits de vote, détient à présent 39 074 488 actions de l'entreprise. Il se maintient ainsi, en conformité avec l'engagement du ministre, au-dessus de 20% du capital de la société à 20,5%, et détient 28,4% des droits de vote.